



De la réorganisation au passage en force : un projet inacceptable !

Depuis des mois, au cours des comités stratégiques successifs, l'administration a dévoilé pas à pas son projet de réorganisation pour la DGA SD. Malgré l'ambition affichée, la qualité du travail fourni par ENO, nous ne pouvons que constater que la proposition finale qui vise à passer en comité technique les 30 mai et 22 juin prochain ne s'inscrit pas dans une logique de progrès tant pour les professionnels que pour les usagers !

Pourtant, il y a eu d'autres propositions dont celle que nous avons portée, des courriers des directeurs, adjoints socio éducatifs, adjoints santé et agents pour alerter sur les risques engendrés par cette réorganisation et soumettre d'autres voies.

Les organisations syndicales n'ont eu de cesse lors des comités stratégiques de pointer les dysfonctionnements et les incohérences de ce projet qui s'éloigne des objectifs de simplification affichée.

Peine perdue ... L'administration s'entête à défendre une organisation centralisée, chronophage, entérinant la confusion entre liens hiérarchiques et fonctionnels, éloignée du diagnostic initial.

Elle souhaite faire voter ce projet par morceaux lors de comité technique distincts portant sur la MDA et les MDS alors que ces 2 projets sont en lien.

Lors de ces arbitrages en février, le Président du conseil départemental a énoncé 3 principes pour cette réorganisation :

- *Que sa responsabilité pénale en matière de protection de l'enfance ne soit pas diluée sur les territoires*
- *D'éviter les situations de double hiérarchie fonctionnelle et hiérarchique*
- *De ne pas morceler les prises en charge.*

Force est de constater, que le projet finalisé ne répond aucunement à ces injonctions !

En effet si nous pouvons comprendre le souhait de maîtrise et de centralisation des responsabilités en matière de protection de l'enfance, pour autant la principale responsabilité, y compris pénale, repose sur les professionnels qui accompagnent en direct les familles et leurs enfants mineurs. Ils ne pourraient en aucun cas en être dédouanés.

Par ailleurs aucune organisation, surtout d'une ampleur telle que la nôtre, ne peut fonctionner sans **délégation et confiance dans les compétences de chacun**. Nous mettons en garde l'administration sur les effets possibles de cette « centralisation » dont le risque contre-productif serait l'isolement des professionnels face à une responsabilité quotidienne à laquelle ils devront répondre sans en être sécurisé.

« L'administration s'entête à défendre une organisation centralisée, chronophage, entérinant la confusion entre liens hiérarchiques et fonctionnels, éloignée du diagnostic initial. »

Le morcellement des prises en charge s'inscrit particulièrement pour la prévention avec l'intervention de 3 équipes distinctes : enfance, action sociale et Pmi et des 3 cadres qui s'y réfèrent, mais aussi pour l'accompagnement des personnes âgées dépendantes dont l'accompagnement social est détaché de l'évaluation....

« *Comment expliquer un tel écart entre les objectifs et la construction finale ?* »

Comment expliquer un tel écart entre les objectifs et la construction finale ? La proposition s'inscrit davantage sur des logiques de gestion RH que sur celle de services publics et de travail social. Elle valorise la gestion de dispositifs au détriment de l'accompagnement social et déresponsabilise les professionnels noyés au milieu de référents hiérarchiques aux compétences entremêlées.

Une présentation à l'ensemble des agents est prévue les 15 et 17 mai prochain, mais au vue de la complexité de ce qui est présenté pour appréhender l'ensemble, les syndicats FSU et CoteSud mettent l'accent sur les principaux risques induits concernant ce projet :

Sur la MDA

Le projet de MDA est porté par une volonté forte de l'exécutif de réduire les délais de traitements des dossiers. Cette volonté se traduit par un effort de création de postes : 33 Equivalents Temps Plein (ETP). Cet effort non négligeable manque toutefois de transparence car nous n'avons pas la lisibilité sur les modalités de calcul et d'arbitrages de ces postes.

Ceux-ci sont principalement affectés aux services administratifs et à l'évaluation alors que paradoxalement seul 4 puis finalement 6 ETP (après contestation des syndicats) sont dédiés à l'accompagnement social des personnes âgées dépendantes pour l'ensemble du territoire héraultais. Cela ne suffit toujours pas !!! Une telle iniquité ne peut que nous interroger sur la volonté de maintenir un accompagnement social de qualité autour de ce public sans compter les difficultés concrètes d'organisation qu'un si petit service peut poser au quotidien (congés, gestion des absences, couvertures et déplacements selon les territoires etc.).

La mise en place de la MDA permet également de faire revenir à l'ordre du jour le projet de transfert du service social des plus de 60 ans non dépendants dans les MDS. Projet qui avait suscité une opposition massive, il y a 3 ans et qui est aujourd'hui représenté à effectifs constants sans que les indicateurs et les poids de charge n'aient été affinés durant ces 3 ans. Selon les calculs faits par l'administration : 25 travailleurs sociaux et 9 administratifs seraient ainsi transférés des UTAGS vers les MDS. Un tel transfert, implique de fait une dilution des missions de prévention et du repérage de la perte d'autonomie au sein des équipes d'action sociale et au final, une perte de compétences pour les professionnels chargés de ces missions.

Les calculs reposent de plus sur le postulat erroné que les Utags ont à l'heure actuelle les moyens de remplir leurs missions alors que nul n'ignore les difficultés rencontrées par les collègues au quotidien pour assurer l'ensemble des tâches. Difficultés vécues aussi par les usagers pour obtenir des rendez-vous dans des délais acceptables.

Une telle proposition consiste donc à gérer et à faire gérer une pénurie de moyens par les MDS tout en mettant en place un service social spécialisé pour les personnes âgées dépendantes qui n'a, dès sa création, pas les moyens de fonctionner !



Sur les MDS

Il a été dit et répété que la seule solution pour gérer l'embolisation de la mission protection était la création d'équipes spécialisées avec un même encadrement hiérarchique et fonctionnel. Proposition portée par les syndicats SUD et FSU ainsi que par une grande partie des agents. L'administration a toujours répondu son refus de la spécialisation l'assimilant à un morcellement des prises en charge.

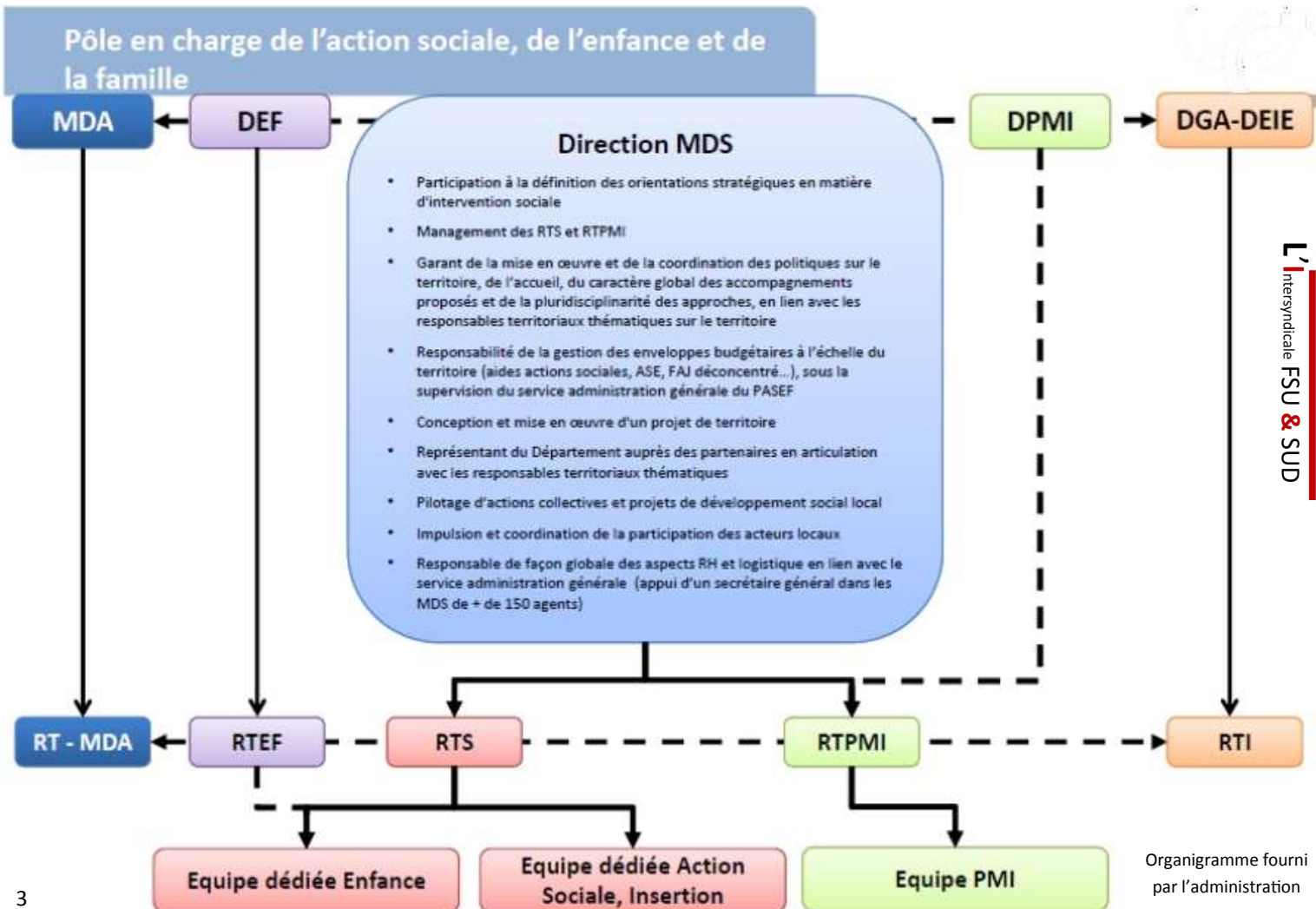
Sans douter de l'incohérence du propos elle a toutefois mis en place la spécialisation pour l'équipe PMI sous la responsabilité du RTPMI et a créé des équipes dédiées protection et action sociale, sortes de demi spécialisations qui laissent un goût d'inachevé et de confusion tout en consacrant la flexibilisation des tâches.

Les arguments portés depuis des mois par nos deux organisations concernant la nécessaire séparation entre la mission protection et l'accompagnement global, la volonté d'unicité hiérarchique dans cette mission, et le besoin de sécuriser la mission au sein d'une équipe pluridisciplinaire au plateau technique adapté n'ont jamais été entendus.

Ce qu'il en résulte c'est 2 équipes dédiées sous la responsabilité hiérarchique d'un RTS et sous une hiérarchie fonctionnelle du RTEF concernant la décision de mise en œuvre et de suivi des mesures de prévention, de protection et d'évaluation des informations préoccupantes. En résumé cela revient à étendre les difficultés actuelles rencontrées par les agents sur la protection au secteur de la prévention avec en prime l'intervention du RTPMI chargé de la hiérarchie de l'équipe Pmi (dont par ailleurs aucun de ses professionnels ne composera l'équipe dédiée enfance).



TROTEAU © 2017 - « Mariège »



Non seulement nous sommes loin de la simplification annoncée mais a contrario, cet organigramme rajoute de la confusion dans les rôles et les places de chacun :

- ♦ Comment le RTS, qui sera en proximité quotidienne avec les équipes contrairement au RTEF présent sur les territoires que très partiellement, ne pourra pas s'impliquer ou agir dans les problématiques concernant l'enfance face à des familles qui s'adresseront directement aux territoires ?
- ♦ Le RTS sera chargé de l'évaluation professionnelle des agents de l'équipe dédiée enfance et n'ayant pas de vision sur le cœur de leur activité, il évaluera sur la base d'éléments fournis par le RTEF alors même que celui-ci n'est pas en situation hiérarchique...
- ♦ Qui sera décisionnaire concernant les mesures de prévention pour les enfants de moins de 6 ans et quelle coordination et régulation entre ces 3 cadres ?

Si la volonté affichée par l'administration est d'éviter le morcellement des prises en charge jugées plus facile avec des équipes dédiées que des équipes spécialisées, nous ne pouvons que dénoncer le morcellement des responsabilités décisionnelles et hiérarchiques dans un magma illisible !

La mission prévention est éclatée entre l'équipe dédiée enfance (suivi mesures contractualisées, mineurs confiés), **l'équipe PMI** (prévention précoce, consultation,) **et l'équipe action sociale** (soutien à la parentalité ?). On est loin de la volonté d'accompagnement global affiché sur une mission aussi importante et on peut légitimement se demander par exemple comment seront gérées les fratries.

Enfin, si nous ne pouvons que saluer la création d'une équipe agrément, proposition que nous soutenons, les modalités de constitution de cette équipe ne peuvent que nous interroger dans l'évaluation des besoins en ETP.

La création de cette équipe a des conséquences non négligeables : les postes de puéricultrices transférées des effectifs agence sur cette mission seraient compensés par un glissement des infirmières sur l'équipe PMI notamment pour assurer les bilans dans les écoles. **Le champs de la santé adulte reste ainsi en suspens et suscite légitimement les inquiétudes des professionnels.**

LE « COUP DE GUEULE » DES AS et CESF

Nous avons soumis de manière informelle le texte de l'administration à des petits groupes de professionnels sur les ADS du département. L'intérêt était de permettre une réelle compréhension du projet de l'administration et de prendre le temps d'en appréhender sa densité. Jusqu'ici plus que discrètes les professions des assistants sociaux et Conseillère en ESF, après lecture du projet et compréhension des enjeux, sortent de leur silence. Elles ont tenu à faire cette mise au point :

« Nous tenons à faire un focus sur les AS et CESF, qui sont les sacrifiées de ce projet de réorganisation. Aucune réaction n'avait été possible jusqu'alors tant la présentation initiale était floue. En effet nous alertons fortement l'ensemble des professionnels, tous métiers confondus, sur l'équipe dit ASI ou « polyvalence poubelle » qui fera de l'évaluation tout azimut : Evaluations IP, soutien à la parentalité (?!), insertion, logement, accès aux droits, problèmes financiers, familiaux, administratifs, pour tous les âges sans moyen supplémentaire (l'apport du personnel UTAG n'étant pas significatif). Avec 30% de population supplémentaire (proportion des personnes de + de 60 ans dans l'Hérault) et des antennes de proximité, la charge de travail en sera indéniablement exponentielle et risque d'avoir des effets non négligeables sur les délais de rendez-vous et de traitement !

Rajoutons à cela, le travail médico-administratif que les IDE faisait et qui reviendra une nouvelle fois aux AS, toujours là pour remplacer nombre de professions...

Idem concernant l'équipe dédiée prévention protection, où nous soupçonnons un renforcement des missions des éducateurs par les AS ;

Nous nous interrogeons très fortement aussi sur l'effet d'une telle organisation sur des populations âgées ou en détresse, déjà très fragiles et qui peuvent souffrir d'un temps de réponse inadapté et générera une maltraitance institutionnelle.

La mise en place des équipes ASI dans ce cadre sans réflexion globale sur le champ de la polyvalence et les moyens à y attribuer induit l'impossibilité du traitement de fond des problématiques, une qualité d'accompagnement médiocre et une souffrance au travail des professionnels encore accentuée.

Ce projet dénote une méconnaissance de notre travail quotidien et nous attendons une prise en compte sérieuse de nos compétences et de nos aspirations sans quoi la profession la plus représentée au sein de l'institution n'aura pas d'autre choix que de démarrer une mobilisation massive... »

Voilà qui est dit.



TROTIEREAU © 2017 - « Automate »

La réflexion en cours avec la direction de l'insertion est trop réductrice car l'intérêt du suivi adulte ne pourrait se limiter au suivi des contrats santé mais bien à une véritable articulation de l'accès aux soins dans l'accompagnement social.

Le traitement des informations préoccupantes au sein de cette équipe n'a pas été étudié par l'administration faisant ainsi l'objet d'un rejet initial malgré l'opportunité créée par la loi de 2016. La mission va ainsi être répartie entre les différentes équipes des territoires sans grande lisibilité sur les attributions de mesures et leur traitement.

L'ensemble du projet global nous donne le sentiment que l'administration n'a eu de cesse de s'éloigner des principes qu'elle affichait en préambule pour mettre en place une recentralisation de l'action sociale dans sa globalité avec une volonté de contrôle renforcé sur les territoires.

Le social ne peut pas se penser qu'à travers la gestion de dispositifs ou la mise en place d'organigramme en occultant la question du sens du travail dans une recherche de progrès global pour les personnes et les professionnels !

Les grands perdants restent les familles et les professionnels qui après des mois d'attente ne retrouveront dans ce projet ni la simplification, ni la fluidité attendus au risque d'entériner de manière irrémédiable la défiance qu'ils éprouvent pour les décideurs.

Cette coupure entre le terrain et l'exécutif risque d'avoir de lourdes conséquences dans l'avenir :

Cette réorganisation va nous engager sur de nombreuses années et nous ne pouvons l'accepter en l'état. Il est plus que nécessaire que l'administration et l'exécutif entendent enfin nos alertes et fasse évoluer le projet pour répondre aux objectifs qu'ils ont énoncés et ainsi qu'aux besoins des familles et des professionnels.

Il est urgent de nous mobiliser en ce sens ! Nous avons peu de temps pour faire bouger les lignes mais nos syndicats *Sud* et *FSU* prennent d'ores et déjà leurs responsabilités et appellent les agents à faire entendre leur voix lors des rencontres organisées par l'administration les 16 et 17 mai prochain !



L'Intersyndicale FSU & SUD